PAIEMENTS D'ANNUITES DES FCC

FCC BIAT-CREDIMMO 2

La Société de Gestion des FCC « Tunisie Titrisation » porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires P1, P2 et P3 et les parts subordonnées S du « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », que le remboursement desdites parts en Capital pour P1 et le règlement des Intérêts pour P1, P2, P3 et S, aux taux respectifs de TMM*+0.50%, TMM*+1.00%, TMM*+1.70% et TMM*+2.00%, relatif à l'échéance du 15 Mai 2009, seront effectués à partir du 15 Mai 2009 comme suit :

<u>Part P1 :</u>

Principal Unitaire : 42.804 DT par part P1 Intérêt Unitaire brut : 7.616 DT par part P1

Total brut: 50.420 DT par part P1

Part P2:

Intérêt Unitaire brut : 13.202 DT par part P2

Total brut : 13.202 DT par part P2

Part P3:

Intérêt Unitaire brut : 14.932 DT par part P3

Total brut : 14.932 DT par part P3

Part S:

Intérêt Unitaire brut : 15.674 DT par part S

Total brut : 15.674 DT par part S

^{*} Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4.34%.